

République Française

Département : CANTAL

Arrondissement : Aurillac

COMMUNE DE LACAPELLE DEL FRAISSE

Procès-verbal

Le mardi 2 septembre 2025 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 26/08/2025, s'est réunie sous la présidence de Monsieur André VAURS.

Secrétaire de la séance : Madame Claire SERIEYSSOL

Présents : Monsieur André VAURS, Monsieur Jean-Luc GARDAIS, Madame Claire SERIEYSSOL, Monsieur Hervé VAURS, Madame Nadine FRIC, Monsieur Jean-Marc ARNAL, Madame Divya PUECH, Monsieur Laurent BUISSON, Monsieur Gilles PUECH, Madame Caroline DELBAS-ROUME

Représentés : /

Absents et excusés : /

1- Ordre du jour :

- Approbation du PV de la séance du 03/07/2025 ;
- Création syndicat de l'eau (désignation d'un délégué en remplacement de Jean-Louis PUECH) ;
- Achat terrain Montourcy ;
- Bilan rentrée scolaire ;
- Divers.

2- Délibérations du conseil :

GESTION DES ARCHIVES COMMUNALES - TRI ET ELIMINATION (N° DE_028_2025)

Monsieur le Maire rappelle sa responsabilité en ce qui concerne la gestion, le maintien et l'intégrité des archives de la commune (code du patrimoine, art L 214-3 et 214-4).

Il fait savoir au Conseil Municipal que le Conseil Départemental, par le biais de son service Cantal Ingénierie et Territoire (CIT) propose une mission de tri et d'élimination encadrée des documents d'archives dont la durée légale de conservation est échue.

Après une visite de diagnostic il en ressort que 50 % des archives pourraient être éliminées de façon réglementaire.

Le devis établit s'élève à 2 200 € TTC et comprend le diagnostic, le tri et l'élimination des archives.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter cette proposition de mission qui permettrait de gagner de la place dans la salle des archives en éliminant des documents qui sont inutiles de conserver.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- décide de retenir la proposition du CIT pour le tri et l'élimination des archives ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et la convention.

Délibération : adoptée

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ REMPLACANT AU SYNDICAT DES EAUX EST CHATAIGNERAIE (N° DE_025_2025)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 01-2023 sur la composition et la désignation des membres titulaires au Syndicat des Eaux Est Châtaigneraie. Il précise qu'il convient de

désigner un membre remplaçant de Monsieur Jean-Louis PUECH décédé, afin que les 3 sièges qui représentent la commune soient occupés.

Monsieur le Maire s'adresse au Conseil Municipal pour savoir qui peut prendre ce rôle et remplacer Monsieur Jean-Louis PUECH pour porter la commune sur le sujet de l'eau et de l'assainissement auprès du syndicat.

Monsieur Jean-Marc ARNAL se propose pour remplir cette mission.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

-décide de désigner Jean-Marc ARNAL membre de la conférence intercommunale du Syndicat des Eaux Est Châtaigneraie.

Délibération : adoptée

ACHAT DU TERRAIN MONTOURCY (N° DE_028_2025)

Monsieur le Maire rappelle les débats du dernier Conseil Municipal du 03/07/2025 au sujet d'une possibilité d'acquisition foncière d'un terrain classé au PLUI en zone UA, UB, et A et qui permettrait à la commune d'avoir une réserve foncière pour l'avenir proche ou lointain en fonction des demandes.

Pour rappel, le terrain est situé à proximité de l'axe principal (RD 601), des réseaux d'eau, d'assainissement et électrique.

Lors du dernier Conseil Municipal les conseillers avaient donné un avis favorable à ce que Monsieur le Maire avance sur le dossier pour connaître le prix de vente du terrain et les frais de notaire qui y seraient associés.

Après avoir pris contact avec la propriétaire des parcelles :

<i>Champ de Lacapelle</i>	
A 1347	00.97.10
A 1150	00.08.07
A 358	00.39.40
A 366	01.03.70
A 367	00.16.80
<i>Le bourg</i>	
A 200	00.10.40
Total :	2.75.47

Le prix du terrain retenu est de 15 000 € auxquels s'ajouteront les frais de notaire.

Le terrain serait laissé en fermage au fermier actuel sous forme d'un bail dans lequel il serait précisé que la commune se réserve le droit de vendre du terrain sur la partie constructible (avec accord et sans préemption du fermier).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

-d'acquérir les terrains tels que détaillés dans le tableau ci-dessus au prix de 15 000 € + les frais de notaire

-autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces qui se rapportent à cette acquisition.

Délibération : adoptée

3- Autres sujets abordés :

▪ **Rentrée scolaire**

Les effectifs en cette rentrée scolaire sont de 45 élèves qui se décomposent ainsi : 6 PS ; 5 MS ; 5 GS ; 4 PS ; 6 CE1 ; 4 CE2 ; 9 CM1 ; 6 CM2. Malgré le départ de plusieurs familles les effectifs restent stables pour cette rentrée et a priori la rentrée 2026-2027.

- **Syndicat des Eaux Est Châtaigneraie**

La prochaine réunion des membres de la conférence intercommunale aura lieu le 11/09/2025 à Montsalvy. La commune sera représentée par Gilles PUECH et Jean-Marc ARNAL, Monsieur le Maire étant absent un pouvoir sera confié à Gilles PUECH pour que les 3 votes soient possibles et notamment sur le choix du siège.

- **Travaux de la place à Lacaze**

Les travaux de goudronnage des rues Monseigneur Castanier et du Ribieyrou sont terminés. La rue des Crouzilles, moins dégradée sera traitée un peu plus tard par la pose de point à temps. L'entreprise EUROVIA interviendra prochainement au Rocher des 4 communes.

Monsieur André VAURS,
Président de séance.

Madame Claire SERIEYSSOL
Secrétaire de séance.